

Le montant de retraite imposable est en ligne sur www.lassuranceretraite.fr

Paris, le 11 avril 2017

Alors que débute la campagne de déclarations des revenus 2016, l'Assurance retraite rappelle à ses retraités qu'ils peuvent consulter leur montant imposable tout au long de l'année dans leur espace personnel sur www.lassuranceretraite.fr.



L'Assurance retraite sensibilise ses retraités sur la possibilité d'accéder à tout moment, de façon sécurisée et gratuite, à leur montant imposable grâce aux services en ligne disponibles sur le site www.lassuranceretraite.fr.

Pour simplifier les démarches, l'Assurance retraite communique directement, depuis plus de 10 ans, à la Direction générale des finances publiques le montant des revenus perçus au titre de la retraite du régime général. Ce montant imposable est ensuite reporté sur les déclarations de revenu préremplies.

Pour vérifier ou connaître le montant déclaré au titre de l'année 2016, il suffit de se rendre dans l'espace personnel du site www.lassuranceretraite.fr et de cliquer sur le service « Consulter le montant déclaré à l'administration fiscale » ou à défaut, de contacter le 3960 (service 0,06€/min. + prix appel).

→ En savoir plus sur votre montant imposable de retraite
(<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home/retraites/je-suis-retraite-mes-demarches/declarer-mes-revenus.html>)

L'Assurance retraite, un réseau de la Sécurité sociale au service des assurés

Avec 17,6 millions de cotisants, la Cnav et les Carsat, qui forment l'Assurance retraite, représentent le premier régime de retraite en France. Chaque mois, elles versent une pension personnelle ou de réversion à plus de 14 millions de retraités.
www.lassuranceretraite.fr

Contacts presse
Frédérique Garlaud 06 29 70 20 21
Virginie Rault 01 55 45 51 34
Philippe Bainville 01 55 45 88 93
Presse@cnav.fr
@Cnav_actu